

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 13 JUIN 2024

Date de la convocation
7 juin 2024

	
EFFECTIF LEGAL :	19
EFFECTIF EN EXERCICE :	19
EFFECTIF VOTANT :	12

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, M. BILLOIR, P. MOUCHON, F. VAN LAETHEM, J. BODOUIN, A. KIMOUR,

Etaient absents : F. TREDEZ, J. AGNIERAY, K. UDRY

Ont donné pouvoir : S. DUMORTIER>pouvoir F. VAN LAETHEM, G. OUDAERT>pouvoir MC. FICHELLE, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

OBJET : Tarification du voyage des aînés

Numéro de la délibération : CM2406-D012

Cette année la commune organise un voyage pour les aînés de plus de 70 ans et a retenu la date du 29 août 2024.

La destination choisie est Compiègne avec une visite du château, un déjeuner-croisière à bord du bateau l'Escapade puis la visite commentée de la cité des Bateliers.

Le prix comprenant le transport, le déjeuner et la visite s'élève à : 79 € par personne sur une base de 50 participants.

Le nombre de participants doit être compris entre 30 et 60 personnes.

Les charges afférentes à cette manifestation seront prises en charge par la commune sur les crédits prévus à cet effet sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies) du budget.

Les inscriptions se dérouleront exclusivement en mairie lors de permanences.

Une participation de 15 € sera demandée.

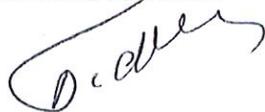
Les recettes seront encaissées par la régie « régie animation locale de Capinghem »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter les modalités susvisées.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 16

Marie Claude FICHELLE
Secrétaire de séance



Christian MATHON
Maire de Capinghem

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,
Le président de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 25/06/2024

